

Versez votre Taxe d'apprentissage 2023 au LYCEE LUMIERE (sites Lumière et Beauregard)

⇒ Pourquoi nous verser votre TA ?

En nous versant une partie de leur Taxe d'Apprentissage, les entreprises nous apportent une aide précieuse au développement de programmes pédagogiques innovants, construits pour la réussite de nos élèves et l'insertion professionnelle.

Verser sa taxe d'apprentissage c'est...

- favoriser l'égalité des chances pour tous les apprenants
- améliorer les conditions d'études
- financer des projets pédagogiques innovants
- promouvoir des parcours de formation ambitieux
- concourir à l'insertion professionnelle

en faveur des élèves scolarisés à Luxeuil Les Bains, qui demain seront vos futurs collaborateurs.

⇒ Comment nous verser votre TA ?

Les modalités de versement de la Taxe d'Apprentissage évoluent en 2023 !
Si vous souhaitez soutenir le LYCEE LUMIERE de Luxeuil Les Bains, suivez les étapes nécessaires pour la bonne collecte et attribution de votre taxe :

1/ Accédez à la plateforme SOLTÉA entre fin mai et mi septembre 2023
<https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>

2/ Connectez-vous à votre espace privé en tant qu « entreprise assujettie ».

3/ Renseignez dans la barre de recherche nos coordonnées :

Nom : LYCEE LUMIERE
Localité : LUXEUIL LES BAINS (70)
N° UAI : 0701078S
N° Siret : 197 000 011 00019

4/ Renseignez votre souhait d'affectation par le pourcentage que vous désirez flécher en faveur du LYCEE LUMIERE (exemple : 80% pour le LYCEE LUMIERE – 197 000 011 00019)

5/ L'URSSAF et la Caisse des dépôts et Consignations feront le nécessaire pour prélever, répartir et reverser les fonds versés au LYCEE LUMIERE à partir de votre

déclaration du solde de la taxe d'apprentissage via la DSN (déclaration sociale nominative) du mois de mai 2023.

Cette affectation sur SOLTéA EST OBLIGATOIRE pour que le Lycée LUMIERE puisse percevoir votre Taxe d'apprentissage.



Pour plus d'informations :

<https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/actualites/soltea-la-plateforme-de-repartition-du-solde-de-la-taxe-dapprentissage>

Contact :

Lycée LUMIERE

Marie-Pierre Pétoles

Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques

marie-pierre.petolas@ac-besancon.fr

03 84 40 21 21

Date de mise à jour : 28 /02/2023